



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

Présents : M. Didier REY, M. Gervais CILLAIRE, Mme Nathalie CUYEU, M. David VIRENQUE, M^{me} Hélène LAVEDRINE, M. Alexandre ALVES, Mme Aurélie MARQUE-ROUSSEAU, M. Alain LABESCAT, M. Robert GIMENEZ, Mme Liliane MOYEN, M. Thibaud LABORDE-GANNE, Mme Martine CAVAILLOLE, Mme Aimeline REY BETHBEDER.

Pouvoirs : M. Sylvain CAZENAVE à M. Alexandre ALVES, Mme Géraldine DANTIN à Mme Aimeline REY BETHBEDER.

Secrétaire de séance : M. LABORDE-GANE Thibaud.

En préalable, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en mémoire de l'engagement de plusieurs élus : Messieurs TOUYA et SAJUS récemment décédés.

1) Vote du PV de la séance du 30 août 2022

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

2) Comptes rendus des dernières réunions de la CCLO

Un point sur les diverses actions portées par la CCLO depuis le conseil du 30 août dernier est effectué.

Le rapport d'activité 2021 de la CCLO est à la disposition des élus.

La CCLO a mis en place une conférence intercommunale des maires pour travailler sur le dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

3) Administration générale

a) Régies comptables

La commune a ouvert un compte Dépôts Fonds du Trésor, par régie.

En amont, la modification de l'acte constitutif de régie a été effectuée.

Un regroupement de régie a été réalisé. Il existe désormais une régie générale et une régie programmation culturelle.

b) Programmation culturelle

La définition de la programmation culturelle de l'année 2023 doit être arrêtée.

4) Personnel

a) Organisation des services

Une réflexion concernant la réorganisation des services a été engagée suite à l'arrivée de trois nouveaux agents. Elle sera finalisée en prenant en compte le départ en retraite d'un des agents de la garderie, les éventuelles évolutions concernant le nombre de classes et le projet de commune nouvelle.

b) Régime indemnitaire

Une réflexion concernant le régime indemnitaire est en cours. Elle vise notamment à modifier les règles permettant aux nouveaux agents recrutés d'être éligibles à ce dispositif au terme de 3 mois d'activité au sein de la collectivité. Un dossier vient d'être déposé auprès du Centre de Gestion du 64 pour être examiné en CTI.

5) Affaires scolaires

a) Rentrée scolaire 2022-2023

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Les effectifs sont préoccupants. Ils s'élèvent à 80 élèves. Ce point sera abordé lors du conseil d'école du 08 novembre. La communication sur la qualité des installations scolaires existantes sur Lacq afin d'inciter l'inscription de nouveaux écoliers sera accentuée.

b) Travaux école

A l'école, divers travaux ont été effectués (peinture, réparation du kiosque, changement du jeu). La possibilité de rafraîchir l'école doit être examinée.

Un point est effectué concernant le projet de signalétique proposé pour l'école et ses diverses déclinaisons totem, mur de l'école, mur dans la cour de récréation. Le conseil valide le projet de la société Deltaplast.

Des plantations d'arbres seront effectuées sur le parking de l'école et du stade. Le projet est présenté aux élus.

6) Finances

a) Décision modificative 3

Le conseil décide de valider la décision modificative 3 au budget primitif de la commune de Lacq portant respectivement sur les sections de fonctionnement et d'investissement (résultats d'exercice 2021, acquisitions de terrains...).

b) Tarif communaux

La commune est de plus en plus fréquemment sollicitée concernant la mise à disposition de ses salles.

Suite à plusieurs constats concernant l'utilisation de la Salle du Vieux Chêne, la gestion de la problématique du bruit est posée. Le conseil décide d'instaurer une caution « bruit » de 400 €. Le conseil décide de limiter à deux par famille, le nombre d'utilisation des salles des fêtes.

Le conseil refuse d'ouvrir la mise à disposition des salles communales à des traiteurs extérieurs.

c) Motion ADM 64

Dans un contexte économique particulièrement difficile pour les collectivités : hausse des prix de l'énergie, augmentation du point d'indice de la fonction publique, hausse des prix des matériaux de travaux publics... les collectivités territoriales se retrouvent à nouveau confrontées à une hausse de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement sans perspective de recettes nouvelles. L'Association des Maires sollicite une intervention de l'Etat pour compenser ces difficultés. Cette proposition de motion est validée par le conseil municipal.

7) Projets en cours

a) Salle des fêtes

La problématique de l'ajustement du rideau sera résolue par la société Viven.

Le dossier de demande de licence pourra être déposé après validation de la programmation culturelle de l'année 2023.

c) Salle des sports

Les travaux viennent d'être réceptionnés. La commune va bénéficier d'une subvention de 55 000 € au titre de la DETR. Un filet a été installé sur l'aire de basket. La salle des sports a été réouverte au public.

d) Centre médical

Les travaux ont été réceptionnés. Une réflexion est en cours concernant les tarifs d'occupation, les recherches de spécialistes. La commune bénéficiera du fonds de concours de la CCLO sur cette opération. Un point sur la rencontre avec M. Garcia sera effectué.

e) Projet de stade

Des travaux de regarnissage du stade ont été entrepris. Il a également été rouloté. Les travaux sur l'éclairage ont été réceptionnés. La clôture des jeux s'impose pour des raisons de sécurité (proximité parking et fossé à ciel ouvert).

f) Projets de parkings

Les travaux d'aménagement du parking de l'école et du chemin de Picot ont été réceptionnés. Des espaces verts doivent être enherbés à proximité du chemin de Picot. Des plantations seront également effectuées.

g) Projets de locatifs

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de l'ancien presbytère de Lacq, actuellement inoccupé depuis quelques mois. La commune a décidé de céder dans le cadre d'un bail à réhabilitation la parcelle cadastrée AD 15 au profit de l'Office 64 de l'habitat.

Une réflexion a été engagée avec cette structure pour créer dans ledit ensemble immobilier 5 appartements. Les travaux porteraient sur la maison et le garage.

Ce projet nécessite en parallèle la création d'un parking attenant aux logements. Pour des raisons de sécurité, il paraît en effet inenvisageable que les futures familles locataires des logements stationnent leurs véhicules sur le parking public situé de l'autre côté de la Départementale 817, cette route étant traversée quotidiennement par plus de 8 000 véhicules.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de céder le cadre d'un bail à réhabilitation de 55 ans l'ensemble immobilier dit de l'ancien presbytère de LACQ, cadastré AD 15 et AD 428 au profit de l'Office 64 de l'Habitat. Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail à venir ainsi que toute pièce administrative et comptable qui s'avèrerait nécessaire.

Les services de l'Office 64 ont demandé à la commune d'engager une réflexion concernant le nom de l'opération.

8) Urbanisme

a) Demande formulée auprès de la CCLO de prescription de la révision allégée 2 du PLU de la Commune de Lacq

La CCLO est désormais compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme. Afin de permettre à TotalEnergies de créer deux champs de photovoltaïque sur les puits LA 125 et LA 127, une modification du PLU doit être engagée. Les parcelles ayant vocation à accueillir ces opérations sont classées en partie en zone AD, à savoir en zone agricole liée au développement durable. Pour ce qui est du projet porté sur le LA 125, le zonage du site est différent de l'emprise de l'ancien puits de gaz.

Une révision allégée du PLU s'impose donc. Le conseil municipal, considérant les exploitations projetées de deux anciens puits, l'intérêt économique de l'opération notamment à un moment de très vives tensions sur le marché de l'énergie, considérant que ces projets permettent d'utiliser des énergies renouvelables, demande à la CCLO de prescrire la révision allégée 2 au PLU de la commune de Lacq pour que ces opérations puissent être menées.

b) Taxe d'aménagement

La commune a délibéré en 2021 pour le reversement du produit de la taxe d'aménagement pour l'année 2022. Il est rappelé que le taux de la taxe d'aménagement est de 1,5%.

La loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, fixe les modalités de reversement de la taxe d'aménagement des communes vers leurs EPCI et rend obligatoire (ce qui était facultatif) ce reversement.

La commune doit donc redélibérer sur le reversement pour l'année 2023 en tenant compte de cette nouvelle réglementation.

Le conseil municipal, délibéré décide de reverser à la CCLO une partie de la Taxe d'Aménagement comme suit :

- Les zones d'activités économiques (UY) : 80 % pour la CCLO, 20 % pour les communes,
- Les lotissements : 80 % pour la CCLO, 20 % pour les communes,
- Le diffus : 40 % pour la CCLO, 60 % pour les communes.

Ce prélèvement fiscal a pour objet le financement des équipements publics induits par le développement de l'urbanisation.

9) Commune nouvelle

L'étude financière concernant la commune nouvelle va être lancée en décembre au vu du projet de compte administratif. Une réunion des deux conseils municipaux sera calée d'ici la fin de l'année.

La CCLO a été rencontrée pour faire le point sur les aménagements qui s'imposent au niveau du Chemin de Montaner. Le revêtement de la Route d'Herm doit être repris en 2023.

Des travaux viennent d'être lancés par le conseil départemental concernant la sortie de la Route d'Herm sur la RD 263.

10) Environnement

a) Schéma des eaux pluviales

Le syndicat d'eau et d'assainissement Gave et Baïse a lancé une réflexion sur ce dossier. En parallèle, une reprise du dossier concernant la défense incendie doit être engagé au vu des évolutions règlementaires.

b) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement non collectif 2022

Le conseil municipal décide d'approuver ce rapport présenté par le syndicat des Trois Cantons.

c) Convention de servitude Arkéma

Il est proposé de signer une convention de servitude avec Arkéma, leur réseau devant emprunter des parcelles propriété communale.

11) Questions diverses

a) Basket

Un point sur l'organisation mise en œuvre sera effectué. Ce dossier est géré entre Mme Rey Bethbeder (loges) et les services (places pour les administrés).

b) ONF

Les services de l'ONF viennent de transmettre à la commune une liste de coupes à effectuer en forêt soumise. Il vous est proposé d'approuver l'état d'assiette des coupes 2023.

c) Défense incendie

Suite aux évolutions réglementaires les obligations des communes en matière de défense incendie ont évolué. Le syndicat des trois cantons propose d'aider les communes à reprendre leur schéma communal en intégrant cette évolution. L'offre du cabinet d'études 2AE/GM'Eau été retenue.

d) Syndicat d'Electrification

Suite à modification des statuts, le syndicat d'Energie des PA est devenu Territoire d'Energie des PA.

e) Eclairage

Les services de la CCLO ont été rencontrés pour faire le point sur le rythme d'éclairage sur la commune. Sur la commune, on comptabilise 686 points lumineux dont 332 en Led.

Il est proposé de procéder à un abaissement de puissance sur l'ensemble de l'éclairage à savoir :

- Abaissement sur les routes primaires (RD817),
- Abaissement crépusculaire sur les routes secondaires et quartiers résidentiels (chaque rue sera étudiée pour un abaissement crépusculaire qui pourra commencer à 20h (50%) puis 22h (environ 80%) jusqu'à 6h pour un retour à 100% du flux lumineux jusqu'au lever du jour. Un essai d'abaissement sera fait avant la fin de l'année par les équipes sur la route d'Herm .

Concernant les illuminations de Noël, la CCLO installera des horloges crépusculaires pour couper à 22H les illuminations. La commande et l'installation des horloges se feront en 2023.

La commune doit adresser à la CCLO un plan de la commune répertoriant les zones primaires, les zones secondaires et quartiers résidentiels. En 2023, la CCLO va relanternier avec de la technologie LED la route de Lacq.

En parallèle, la commune va devoir travailler sur la problématique des consommations d'énergie au niveau de ses bâtiments.

f) Comité des fêtes de Lacq

Le Comité des Fêtes de Lacq vient de se doter d'un nouveau bureau.

g) Passerelle

Un point est effectué concernant la problématique de la passerelle.

h) Remerciements :

Il est fait état des remerciements adressés à la commune par les restaurants du Cœur, Santat, le secours catholique, l'Amicale, le comité des fêtes de Lacq.

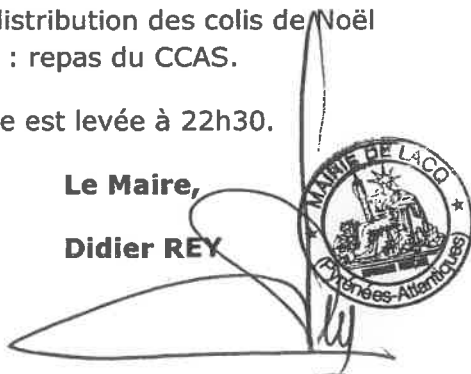
i) Dates à retenir :

- Vendredi 11 novembre : commémorations,
- Mardi 29 novembre : séminaire, à l'heure du changement climatique, l'urbanisme au service de la santé environnementale et vice-versa,
- Dimanche 4 décembre : marché de Noël,
- Mardi 6 décembre : conférence sur les 70 ans du Bassin de Lacq,
- Vendredi 09 décembre 2022 : Noël des enfants,
- Le mercredi 14 décembre : repas du personnel,
- A partir du 19 décembre, distribution des colis de Noël
- Le samedi 21 janvier 2023 : repas du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Didier REY

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun and a building, surrounded by the text 'MAIRIE DE LACQ' at the top and 'Pyrénées-Atlantiques' at the bottom, separated by two stars.

